

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
AUTOMNE 2020

POL1000-40 PROBLÈMES POLITIQUES CONTEMPORAINS Jeudi 9 h 30 à 12 h 30

Professeur : Jean-Pierre Beaud
Téléphone : 514-987-3000, poste 3033
Bureau : N-8240
Courriel : beaud.jean-pierre@uqam.ca

DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Initiation à l'analyse des grands problèmes politiques actuels à travers l'étude de leurs principaux fondements et de leur dimension conflictuelle. Ouverture à une compréhension élargie de la réalité et de l'action politiques contemporaines. Une attention particulière sera accordée à la question des rapports hommes-femmes suite à l'apport du féminisme. Ce cours se donne en principe par deux professeurs qui travaillent en équipe et font intervenir, le cas échéant, des conférenciers.

ORGANISATION DU COURS

Le cours est structuré autour d'une série de leçons portant sur des thématiques distinctes et de lectures préparatoires ou complémentaires visant à approfondir la réflexion. À cette fin, plusieurs collègues du département de science politique de l'UQAM et de l'extérieur de l'UQAM (Concordia, Carleton) viendront nous présenter une conférence portant sur leur domaine privilégié de recherche ou d'enseignement. Les conditions d'enseignement de l'automne 2020 sont spéciales, comme vous le savez. Le cours se donnera en ligne, comme tous les autres cours du Département de science politique et, à quelques exceptions près, de l'UQAM. Les modalités d'enseignement seront toutefois spécifiques et variées. De façon générale, le cours sera composé d'une séance en direct sur Zoom, qui, sauf exception, ne durera pas plus de 1h30, de capsules à visionner et de textes à lire.

L'originalité du cours tient au fait que nous changeons de thématique à chaque semaine. À la fin de la session, vous aurez ainsi une assez bonne idée de ce qui se fait en science politique et de ce que, si vous êtes étudiante ou étudiant en science politique, vous développerez tout au long de vos études. Si vous êtes étudiante ou étudiant dans un autre discipline, vous découvrirez une sorte de panorama de questions politiques, de problèmes politiques contemporains. Je ne serai pas le conférencier à chaque semaine. Quelques collègues, que je tiens pour de bons conférenciers, vous entretiendront de leur passion dans le champ de la science politique. J'espère que vous aurez du plaisir à les entendre vous parler de leurs recherches. Les séances prises en charge par ces conférenciers pourront adopter une formule quelque peu différente de celle présentée plus haut. Vous en serez avertis à l'avance.

Il est attendu, de la part des étudiantes et étudiants, une préparation adéquate, s'appuyant sur la lecture préalable du ou des textes attachés à chaque leçon, ainsi qu'une attention soutenue pendant les exposés en

direct. Une page Moodle (<http://www.moodle.uqam.ca/>) a été créée aux fins du cours. Les informations pertinentes au déroulement du cours y sont rassemblées. On y trouvera également les textes correspondant aux différentes leçons.

PLAN DES SÉANCES ET ÉCHÉANCES

1. **10 septembre** : Introduction générale; présentation du plan de cours, des différentes conférences et des modalités d'évaluation; normes de référencement et de présentation des travaux (Jean-Pierre Beaud)
2. **17 septembre** : Sécurité et (in)sécurité en Asie de l'Est dans le contexte des tensions sino-américaines (Ting-Sheng Lin)
3. **24 septembre** : La politisation des enjeux environnementaux (Caroline Patsias)
4. **1er octobre** : La mise en nombres du monde (Jean-Pierre Beaud)
5. **8 octobre** : Les inégalités, une lecture anthropologique et sociohistorique (Jean-Pierre Beaud)
6. **15 octobre** : Les inégalités, une lecture sociologique et économique (Jean-Pierre Beaud)
7. **22 octobre** : *examen de mi-session et remise du 1er compte rendu de lecture*
8. **29 octobre** : *semaine de lecture*
9. **5 novembre** : Donald Trump ou Joe Biden? Les résultats de l'élection présidentielle américaine de 2020 (Frédéric Gagnon)
10. **12 novembre** : Les rébellions de prisonniers au Brésil: Théorie, méthode et pratique de la recherche (Jean Daudelin, Carleton University)
11. **19 novembre** : L'apport des féministes à la démocratie (Chantal Maillé, Université Concordia)
12. **26 novembre** : Politiques d'intégration et multiculturalisme : enjeux actuels (Paul May)
13. **3 décembre** : Qu'est-ce que le populisme ? (Jean-Pierre Beaud)
14. **10 décembre** : Qu'est-ce que le macronisme ? (Jean-Pierre Beaud)
Synthèse du cours et préparation à l'examen final
Remise du deuxième compte rendu de lecture.
15. **17 décembre** : *examen final*

ÉVALUATION

L'évaluation portera sur deux examens, sur un compte rendu critique de lecture et sur deux petits tests.

Chaque examen comptera pour 30% et portera sur l'ensemble de la matière de la première moitié du cours pour le premier examen et sur l'ensemble de la deuxième moitié du cours pour le second, c'est-à-dire les

leçons elles-mêmes et les lectures d'accompagnement. Vous disposerez de trois heures pour y répondre (de 9h30 à 12h30).

En ce qui concerne les comptes rendus critiques de lecture, deux séries de textes et deux dates de remise ont été fixées : le 22 octobre et le 10 décembre. Les comptes rendus devront être remis **au plus tard** avant minuit. **Seule la meilleure note sera retenue**. Le compte rendu critique retenu comptera donc pour 30% de la note finale.

De façon générale, les critères d'évaluation sont liés aux objectifs du cours et de la formation universitaire. Seront évaluées : la capacité de synthèse (concision, rigueur, cohérence), la capacité d'analyse manifestée (définition des concepts clés, présentation des diverses dimensions du problème analysé : thèses, points de vue, etc.), la qualité de la lecture (le degré d'attention accordé au texte) ou de la recherche effectuée (pertinence et utilité des références complémentaires), la qualité de l'écriture et de la présentation (orthographe, syntaxe, structure de l'exposé, etc.) et la conformité aux normes et règles de référencement.

Les comptes rendus devront être dactylographiés, à interligne et demi, et compter entre 800 et 1000 mots (il faudra indiquer le nombre de mots à la fin du texte; le défaut de se conformer à cette exigence entraînera une perte de 2%). Le site Infosphère du Service des bibliothèques de l'UQAM contient toute l'information pertinente aux normes de référencement (<http://www.infosphere.uqam.ca>). Le défaut de se conformer aux normes en vigueur pourra entraîner jusqu'à 10% de pénalité sur un travail. Les travaux devront, bien sûr, respecter les règles de présentation d'un travail universitaire et, notamment, comporter une page-titre conforme au modèle uqamien. Le non-respect des normes de présentation pourra entraîner jusqu'à 5% de pénalité. De la même manière, la qualité linguistique du texte (orthographe et syntaxe) sera évaluée à hauteur de 10%.

Enfin, tout retard dans la remise d'un compte rendu entraînera une pénalité de 5% par jour.

Chaque mini test comptera pour 5%. Le premier aura lieu à la fin de la séance du 8 octobre, le second à la fin de la séance du 3 décembre, de 11h30 à 12h00.

Quelques conseils pour la rédaction du compte rendu critique

Commençons par distinguer les trois phases du travail: la *compréhension* du texte choisi, la *préparation* du compte rendu et la *rédaction* proprement dite.

A) La compréhension:

1- Il est avant tout nécessaire de lire le texte avec attention. Faites-en d'abord une première lecture intégrale, de façon à vous en faire une idée générale. Puis, reprenez l'introduction et la conclusion, ainsi que le début et la fin de chaque partie, et cherchez à saisir la logique de la démarche de l'auteur-e; relisez les passages qui vous ont semblé confus ou importants lors de la première lecture. Vous devriez alors être en mesure de dégager les idées centrales du texte, sa structure et son articulation.

2- Encore faut-il que ces lectures soient faites méthodiquement: a) lisez un crayon à la main, en soulignant ou en notant; relevez les phrases qui vous semblent importantes; indiquez vos incompréhensions de façon à pouvoir y revenir; b) accordez une attention particulière aux titres et sous-titres, aux débuts et fins des parties et des sous-parties; c) essayez de dresser un plan détaillé du texte et tentez d'en résumer en quelques phrases l'idée centrale.

B) La préparation:

Rappelons d'abord qu'un compte rendu n'est pas un simple résumé, encore moins une suite de citations mises bout à bout, surtout pas un plagiat.

Préparer un compte rendu, c'est d'abord essayer de présenter de façon personnelle et synthétique – mais fidèle – le contenu du texte. Quel est l'objet du texte? Que veut montrer l'auteur-e? De quoi cette personne cherche-t-elle à nous convaincre? Comment le problème est-il posé? Peut-on dégager une ou des hypothèses? Quel est le cadre théorique utilisé? Quels sont les principaux concepts? Comment sont-ils définis? Contre quoi et, éventuellement, contre qui écrit l'auteur-e? Comment s'y prend l'auteur-e pour défendre son point de vue? Quels sont ses arguments? Sa logique? Les techniques utilisées? Les conclusions du texte?

Il s'agit donc essentiellement d'*expliquer* le texte.

Il s'agit aussi, dans un deuxième temps, de le *commenter* et de le *discuter* brièvement.

À cet égard, il est utile de connaître les thèses avancées par d'autres auteur-e-s sur la même question (même si vous ne lisez pas les textes de ces auteur-e-s, plusieurs vous seront présentés dans le cadre du cours). Si l'auteur-e du texte dont on fait le compte rendu cite ces auteur-e-s, il est aisé de remonter aux sources et d'en prendre connaissance. Une fois en possession de ces renseignements, il devrait vous être (un peu) plus facile de prendre une certaine distance vis-à-vis du texte retenu et de préciser vos points d'accord et de désaccord avec la thèse défendue.

C) La rédaction:

1- Au début de votre texte, indiquez la référence bibliographique du texte choisi.

2- La première partie du compte rendu est l'introduction. Celle-ci devrait répondre à trois questions: a) quel est le sujet général du texte? b) quelle est la question ou le problème qui amène l'auteur-e à écrire sur ce sujet? c) quelle est la thèse particulière défendue par l'auteur-e, autrement dit, que cherche à démontrer cette personne dans ce texte?

3- La deuxième partie est le développement. Vous devriez alors: a) expliciter de façon plus détaillée la thèse de l'auteur-e et ce qui l'accompagne (concepts, hypothèses, cadre théorique, ...) ; b) présenter les arguments qu'utilise l'auteur-e pour soutenir cette thèse; c) présenter les points de vue que l'auteur-e juge erronés ou insuffisants ainsi que les raisons qui l'amènent à en juger ainsi; d) illustrer ces trois points en recourant à des exemples, de façon à ce que votre compte rendu soit compréhensible pour quelqu'un qui n'a pas lu l'ouvrage. Vous serez amené à citer quelquefois l'auteur-e: n'abusez cependant pas des citations et respectez les règles de référencement touchant leur emploi.

4- La dernière partie est la conclusion critique. C'est la partie la plus complexe, parce que vous manquerez probablement de points d'appui. Dans les cas qui nous occupent, la façon la plus aisée consiste à comparer le point de vue de l'auteur-e à celui d'auteur-e-s présentant des thèses rivales et à indiquer, en motivant votre opinion, lequel vous apparaît le plus juste.

5- Une fois cette rédaction terminée, laissez reposer votre texte quelques jours. Relisez-le et essayez de remédier aux inévitables défauts qu'il contiendra.

6- Procédez enfin à une révision orthographique, syntaxique et stylistique.

Jean-Pierre Beaud
Jean-Guy Prévost

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

18

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.